



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 58800

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la situation de crise que rencontre la filière porcine en France. Il lui demande quelles mesures de soutien le Gouvernement envisage de prendre afin de sauvegarder ce secteur d'activité (mise en place de mécanismes pour améliorer la trésorerie des exploitations, renforcement de la compétitivité des élevages porcins, amélioration des flux économiques au sein de la filière...).

Texte de la réponse

La crise des coûts de production fin 2007 et 2008, combinée à des cours bas, a conduit le secteur porcine à une situation d'endettement significatif, aggravée en 2009 par la crise économique et financière. Les pertes de trésorerie des élevages se sont accumulées depuis plus de deux ans, fragilisant une grande partie des exploitations. Face à cette dégradation, un plan de soutien à la filière a été mis en place dès 2008, à hauteur de 16 millions d'euros, complété par un nouveau dispositif d'aide, décidé le 6 avril 2009, comportant les différentes mesures suivantes : 1 million d'euros consacré à l'allégement de l'annuité 2009 des intérêts des emprunts des éleveurs à court, moyen et long terme ; 3 millions d'euros ayant permis en concertation avec les banques de mobiliser à un taux bonifié 30 millions de prêts de consolidations et de trésorerie ; 2 millions d'euros mobilisés auprès de FranceAgriMer pour apporter un soutien aux entreprises présentant des pertes de chiffre d'affaires. Le 27 octobre 2009, le Président de la République a annoncé à Poligny un plan d'urgence pour l'agriculture qui bénéficiera entre autres filières au secteur porcine. Les modalités pratiques de ce plan sont en cours de définition. Enfin, à plusieurs reprises, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a demandé à la Commission européenne, de réactiver les restitutions à l'exportation pour dégager le marché communautaire de la viande porcine, à l'instar de ce que les autorités françaises avaient obtenu en 2007. La Commission depuis le début de l'année 2009 refuse la mise en oeuvre de telles mesures de gestion du marché, arguant de la diminution régulière du prix de l'aliment et du transport ainsi que de la baisse de la production communautaire porcine, qui devrait permettre, à terme, de réajuster l'offre à la demande. Néanmoins, le Gouvernement poursuit ses efforts pour obtenir une décision favorable de la Commission.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58800

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8905

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10833